

L'UPJV SE PRÉSENTE AUX LYCÉENS

Visioconférence UPJV et lycées de l'académie d'Amiens

Janvier 2021

LES ÉTUDES EN SANTÉ

LE PASS ET LES LAS

LA LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ

Intervenants: Professeur **Eric HAVET**, professeur d'anatomie et responsable du 1^{er} cycle d'études médicales

M. **François HELLE**, enseignant en pharmacie

M. **STEPHAN-BLANCHARD Erwan**, enseignant en Licence Sciences pour la santé

Mme **Françoise GILLET**, directrice de l'UFR des Sciences

Présentation générale Du PASS et des L.AS

Objectifs de la réforme de l'accès aux études de santé



A la rentrée 2020, **une réforme du 1^{er} cycle des études de santé** - médecine, maïeutique (sage-femme), pharmacie, odontologie (chirurgie dentaire) et kinésithérapie, MMPOK – s'est mise en place et modifie l'accès à ces filières.

L'objectif principal de cette réforme est de **diversifier le profil des étudiants** en santé, pour faire émerger de nouvelles compétences et favoriser les passerelles entre les métiers de la santé. L'idée est de recruter des étudiants qui auront des connaissances différentes au départ, mais surtout une approche ou une façon de se poser les questions différente (comme les philosophes) ou un type de raisonnement différent (comme les informaticiens ou mathématiciens).

Une autre raison à cette réforme est également d'**améliorer la réussite des étudiants** en leur permettant de continuer leur parcours d'études même s'ils ne sont pas admis en filières santé.

Quelles sont les nouvelles voies d'accès aux études de santé ?

L'université propose **deux voies de formation** qui permettent autant l'une que l'autre, d'accéder aux filières de santé :

- un **parcours spécifique accès santé** : le **PASS**. C'est la PACES revisitée. L'étudiant en PASS doit aussi suivre des enseignements complémentaires dans l'une des licences associées, selon ses centres d'intérêt et une éventuelle réorientation s'il n'est pas admis en 2^e année de santé.

- des **licences disciplinaires avec une option santé** : les **L.AS** (licences accès santé). L'étudiant suit le programme de la licence de son choix (parmi les mentions de licence proposant l'option Santé) et, en complément, des enseignements du domaine de la santé.

Une 3^e voie, plus limitée (5 % des places), concernera les auxiliaires médicaux (titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier par exemple).



Comment choisir entre le PASS ou une L.AS ?

La première question que le lycéen doit se poser est : **qu'est-ce que je veux faire plus tard ?**

- ◆ Si je suis très motivé par les métiers de la santé et que j'ai de (très) bons résultats dans les disciplines scientifiques, je peux envisager le PASS.
- ◆ Si je suis intéressé par la médecine par exemple mais également par la physique, que j'hésite un peu entre les 2, j'ai plutôt intérêt à choisir la L.AS.

L'autre question à se poser est : **qu'est-ce que je veux faire d'autre** si j'échoue et que je ne suis pas admis en 2^e année d'études de santé ? C'est réfléchir à un plan B, pour choisir l'option disciplinaire de licence obligatoire en PASS ou la mention de licence en L.AS, en vue d'autres projets personnels et débouchés professionnels.

Quelles Licences option santé (L.AS) sont proposées à l'UPJV ?

De nombreuses licences sont partenaires et proposent l'option santé à l'UPJV. C'est le cas de toutes les **licences scientifiques** (7 mentions : SVT, Sciences pour la santé, physique, chimie, mathématiques, informatique et sciences pour l'ingénieur), les licences de **psychologie** et **philosophie** et à la rentrée prochaine, la licence **STAPS** (pour la filière masseur-kinésithérapeute).

Nous avons aussi des partenariats avec d'autres universités de la région académique : l'université du Littoral (ULCO) et l'université de l'Artois pour d'autres licences comme par exemple la licence de droit à Boulogne.

Mme GILLET : Les **licences scientifiques** sont organisées **en portail**, avec des combinaisons entre les différentes disciplines scientifiques. Par exemple, si vous choisissez la **L.AS chimie**, vous aurez 50% des enseignements en **chimie** et 50% des enseignements en **physique** auxquels s'ajoute l'**option santé** (10% d'enseignements en plus). Cela suppose d'avoir des connaissances très solides au départ, des capacités de travail importantes et une très bonne organisation. Pour les **L.AS scientifiques**, nous offrons **150 places**.

ORGANISATION DES ETUDES, CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS, VALIDATION

Quels sont les enseignements du PASS et des L.AS ?

Le PASS comporte une majorité d'enseignements scientifiques et en santé mais pas seulement :

sciences fondamentales en santé, comme en PACES, mais avec un programme un peu allégé et simplifié : biologie cellulaire, anatomie, physique, chimie, biostatistiques, connaissance des médicaments, santé publique ...

anglais (niveau B1 requis ou cours à distance)

un **module pré professionnel** : informations sur les métiers de la santé, élaboration du projet professionnel

sciences humaines (philosophie des sciences et de la santé ...).

Auxquels s'ajouteront les cours correspondant à l'option de licence choisie par l'étudiant.

En L.AS, l'étudiant suivra tous les enseignements prévus dans sa licence plus ceux de l'option santé, environ 10h/semaine, et essentiellement en formation à distance :

enseignements fondamentaux relevant de la santé (l'essentiel pour pouvoir suivre en 2^e année de santé)

enseignements transversaux (anglais, module pré professionnel)

Au 2^e semestre, les étudiants de PASS et de L.AS devront préciser les **choix de filières santé** qu'ils souhaitent intégrer (2 au moins parmi médecine, pharmacie, odontologie ...) et suivront les **enseignements spécifiques** correspondants.

Comment sont évaluées les connaissances en PASS et en L.AS ?

Le contrôle des connaissances en PASS et dans l'option Santé des L.AS se fera comme dans toutes les licences, après **examens dans les différentes matières à l'issue de chaque semestre**, sous forme essentiellement de **QCM** et une **épreuve rédactionnelle en sciences humaines**.

COMMENT SE FAIT L'ACCES AUX ETUDES DE SANTE APRES LE PASS OU LES L.AS ?

Comment accéder aux études de santé ?

Cette réforme supprime les concours avec numerus clausus*. L'accès en 2^e année dans l'une des filières santé se fait **sur candidature** à l'issue du **PASS** et en fin de **1^{re} année ou 2^e ou 3^e année de L.AS**.

L'accès aux études de santé reste (très) sélectif, puisqu'il y a un **nombre de places limité** pour chacune des filières santé en 2^e année, proche des numerus clausus. Les capacités d'accueil sont fixées avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) en fonction des besoins de la région et des capacités de formation à l'UPJV.

Pour chacune des voies d'accès, PASS ou L.AS un % de places est fixé pour l'entrée en 2^e année des filières santé : au maximum **50 % des places pour les étudiants de PASS, 15 % pour les L.AS 1^{re} année et 30 % pour les L.AS 2^e et 3^e année**.

**Pour rappel : le numerus clausus était le nombre d'étudiants de 1^{re} année (PACES) autorisés à poursuivre leurs études en 2^e année des filières santé, fixé par le ministère de la santé. Pour l'UPJV en 2020, il était est de 215 en médecine, 88 en pharmacie, 27 en odontologie (puis études à l'université de Reims), 35 en maïeutique et 35 en kinésithérapie.*

Quelles sont les modalités d'admission en 2^e année ?

L'admission se fait en plusieurs étapes :

- ♦ il faut **valider son année de PASS ou de L.AS** (en 1^{re} session)
- ♦ puis un **grand jury MMOPK étudie les dossiers** des candidats : résultats, motivation, projet professionnel ainsi que la capacité à poursuivre ses études dans la filière santé souhaitée.

En fonction de leur classement, les candidats seront déclarés :

- ♦ **admis** directement en 2^e année (pour les meilleurs)
- ♦ **admissibles** : un examen complémentaire permettra d'évaluer la maturité de l'étudiant, son degré de réflexion, sa motivation pour les métiers de la santé. A l'UPJV, c'est une épreuve orale qui consiste en une réflexion sur une situation ou un problème complexe. Les candidats convoqués à cet examen oral suivront une préparation organisée par l'UFR de médecine dans les semaines qui précèdent.
- ♦ **refusés.**

A noter qu'une inscription en PASS vaut automatiquement candidature (quels que soient les résultats obtenus) sauf si l'étudiant se réoriente avant le 31 octobre de l'année en cours.

Pour la **filière kinésithérapie**, il y a toujours l'autre voie d'accès qui existe depuis plusieurs années à l'UPJV qui est la **licence STAPS avec 15 places** (soit 11 places pour STAPS Amiens et 4 places pour STAPS Cuffies-Soissons). Et donc également **35 places** pour les étudiants de **PASS et L.AS**.

Que se passe-t-il si l'on n'est pas admis en 2^e année de santé ?

Chaque étudiant de PASS ou de L.AS a **2 chances** pour se présenter à l'admission durant son cursus.

Pour un étudiant de **PASS** :

s'il valide son année de PASS mais n'est pas admis en 2^e année d'études de santé, il pourra poursuivre ses études en 2^e année de la licence correspondant à l'option choisie. Il pourra présenter à nouveau sa candidature en filière santé en fin de 2^e année ou de 3^e année de licence.

s'il ne valide pas son année, il ne peut pas redoubler le PASS. S'il obtient au moins 10 de moyenne dans son option disciplinaire, il pourra poursuivre en 2^e année dans cette licence et représenter sa candidature en L2 ou L3. Sinon, il devra se réorienter sur Parcoursup (autre licence, autres formations ...).

Pour un étudiant de **L.AS** :

s'il valide son année mais n'est pas admis en 2^e année d'études de santé, il pourra poursuivre ses études en 2^e année de L.AS et présenter à nouveau sa candidature en filière santé en 2^e ou 3^e année de L.AS. A noter qu'un étudiant de L.AS n'est pas obligé de présenter sa candidature en L.AS 1^{re} année mais seulement en 2^e et 3^e années.

s'il ne valide pas son année de L.AS, il peut redoubler cette année ou se réorienter sur Parcoursup.

ADMISSION EN PASS ET L.AS

QUELS CRITERES SONT IMPORTANTS DANS PARCOURSUP ?

Pour le PASS, doit-on faire plusieurs vœux de licences ?

Vous avez intérêt à **diversifier au maximum vos vœux**. Le PASS est un vœu multiple, je vous conseille donc d'éliminer les licences qui ne vous intéressent vraiment pas et de cocher toutes les autres.

CONSEILS POUR REUSSIR EN PASS ET L.AS

Qu'est-ce qui est pris en compte dans le dossier Parcoursup ?

Dans le dossier des candidats, on regarde bien entendu les notes dans les **matières scientifiques** (coefficient 2) mais aussi les notes en **français et en philosophie** (coefficient 1). Les notes de terminale comptent deux fois plus que celles de 1^{re}.

La **fiche Avenir** est importante aussi mais on ne tient pas compte de l'avis du chef d'établissement mais celui du professeur principal compte beaucoup.

On ne regarde la **lettre de motivation** que pour les candidats qui ont un dossier un peu moyen (entre 10 et 12).

Quels sont les enseignements à suivre au lycée ?

Pour le **PASS**, il est important d'avoir suivi des **enseignements scientifiques**, mais les 3 matières mathématiques, physiques/chimie et SVT sont sur le même plan. Il n'est pas obligatoire, même si c'est recommandé, de prendre SVT en spécialité en terminale, mais dans ce cas, il faudra fournir davantage de travail en PASS dans cette matière qui représente une part importantes des enseignements.

Pour les élèves qui ont un bac technologique (ST2S par exemple), c'est très difficile, ce n'est pas le profil idéal surtout pour le PASS, peut-être qu'une L.AS est plus adaptée. C'est encore plus vrai pour d'autres bacs comme STMG.

Les **L.AS** concernent des lycéens intéressés par le domaine de la santé mais qui peuvent avoir envie d'approfondir un autre domaine d'études (scientifique ou non) dans lequel ils sont particulièrement à l'aise et réussissent très bien. Il faut choisir une licence en fonction de ses points forts car seulement quelques étudiants pourront accéder en 2^e année.

Les **clés pour réussir** dans ces études : des connaissances solides (dans le domaine scientifique ou un autre domaine correspondant à la mention de licence choisie), une forte motivation et des qualités personnelles (empathie, bienveillance, écoute) ainsi que de très bonnes facultés d'apprentissage et de très grandes capacités de travail.

A noter : il y a aussi, dans l'académie d'Amiens, depuis plusieurs années, un dispositif « Cordées de la réussite : Santé filière d'excellence » qui permet à des lycéens de plusieurs lycées de se préparer à ces études, notamment en médecine. Ce dispositif prévoit un accompagnement de la 2^{nde} à la terminale avec un renforcement dans les disciplines scientifiques, un approfondissement méthodologique, une présentation des métiers de la santé et des rencontres avec des professionnels. Cet accompagnement se poursuit en PASS avec un tutorat renforcé.

Peut-on être aidé si on a des difficultés ?

En **PASS**, un dispositif de tutorat fonctionne très bien : ce sont des étudiants de 2^e ou 3^e années (classés parmi les 50 premiers aux concours) qui sont formés par la fac et qui encadrent les séances pour du soutien et de l'entraînement aux examens. C'est supervisé par les professeurs. Ce dispositif sera mis en place pour les L.AS l'année prochaine.

Pour les étudiants qui souhaitent se **réorienter au 2e semestre**, l'UPJV met en place un dispositif avec notamment le **D.U (diplôme d'université) Tremplin** qui comporte une option pour se préparer aux études dans le paramédical.

LA LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE

Il y a 3 types d'études dans le domaine de la santé :

- les études médicales : pour des métiers avec une prise en charge clinique
- les études paramédicales : pour des métiers de soignants, des métiers techniques (manipulateurs en électroradiologie par exemple) et des métiers de la rééducation (masseurs-kinésithérapeutes ...)
- les études scientifiques pour des métiers appliqués à la santé : métiers de la recherche médicale et en santé, ingénierie biomédicale ...

Pour cette dernière catégorie, on peut suivre ses études dans des licences généralistes autour de la biologie humaine, comme la licence Sciences pour la santé de l'UPJV qui comporte des enseignements proches des filières santé. Ces licences peuvent être poursuivies par des masters recherche ou professionnels en ingénierie de la santé ou biologie humaine ...

Il y a également des écoles d'ingénieurs qui proposent des spécialités dans le domaine de la santé. Par exemple, dans l'académie d'Amiens, l'UTC (Université de technologie de Compiègne) a une filière en génie biomédical.

Les métiers de la santé évoluent beaucoup actuellement, des technologies de pointe (robotique) viennent assister par exemple les chirurgiens ou également l'intelligence artificielle qui transforme ces métiers. On a besoin de ces professionnels à l'interface de la technologie et de la santé, pour développer et accompagner ces évolutions. De nouveaux métiers apparaissent avec la télémédecine, sur les plans scientifique et technique mais aussi juridique (droit de la santé) et logistique. Et de nouvelles formations sont de plus en plus proposées dans les universités et écoles.

Des ressources pour aller plus loin

Sur le site de l'UPJV

[Vidéo](#) de la visioconférence – [Vidéo](#) de la visioconférence « Réforme des études de santé » en décembre 2019

Fiches de l'UPJV : « [Les accès aux études de santé](#) », « [Tout savoir sur la réforme des études de santé](#) » - La licence « [Sciences pour la santé](#) »

Vidéos de présentation de l'UPJV (Journée portes ouvertes du 06/02/2021)

[L'UFR de médecine, l'UFR de pharmacie](#)

Les [bibliothèques](#) universitaires

La [vie étudiante](#)

Sur le site Terminales 2021

[Les études de santé](#)

Sur le site Parcoursup

Dossier : « [Comment accéder aux études de santé ?](#) »

Sur le site de l'ONISEP

Les [métiers du médical](#) – Les [métiers du paramédical](#)

Des MOOCs (cours gratuits en ligne) orientation

Les [métiers de la santé](#) – « [De l'atome à l'humain](#) : à la racine des mots scientifiques »

[La Fac](#), est-ce pour moi ?

Le [métier d'étudiant](#) : pour une adaptation réussie à l'université

N'hésitez à nous contacter

03.22.92.28.78

45, rue Saint Leu 80000
AMIENS